



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC 97-4

4 juin 2007  
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées à la  
quatre-vingt-dix-septième session du  
Conseil international du Café**

**24 et 25 mai 2007**

1. Le Conseil international du Café s'est réuni les 24 et 25 mai 2007 sous la présidence de M. Mauro Orefice (Italie).

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-97-0 Rev. 1 et il a pris note du calendrier des réunions.

**Point 2 : Admission d'observateurs**

3. Le Directeur exécutif a présenté le document WP-Council 141/06 Rev. 2 dans lequel figure un projet de procédures d'admission d'observateurs aux sessions du Conseil. Ces procédures ont été élaborées à la demande du Conseil pour que les Membres puissent examiner la question de l'admission d'organisations non gouvernementales (ONG) à titre d'observateurs aux sessions du Conseil. Le document avait été présenté en septembre 2006 et nécessitait un examen plus approfondi.

4. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré de prévoir au paragraphe 11 des procédures que le Directeur exécutif consulte le Président du Conseil au sujet de l'admission d'observateurs d'organisations aux réunions plénières pour y faire des exposés, afin d'éviter une situation où le Conseil pourrait ultérieurement s'opposer à l'admission de ces observateurs. On a fait également valoir qu'il serait important de décider à l'avance des observateurs autorisés à assister à une réunion et de veiller que, lorsque des observateurs sont invités, ce soit dans l'objectif d'apporter une contribution sur un sujet particulier. Le Conseil a décidé de repousser à septembre 2007 les discussions sur les procédures d'admission d'observateurs, lorsque cette question pourra être examinée à la lumière des progrès de l'Accord.

5. Le Directeur exécutif a déclaré qu'en septembre 2006, le Conseil avait décidé d'admettre Oxfam à titre d'observateur à sa 96<sup>e</sup> session. Oxfam a demandé à être admis à titre d'observateur à la présente session du Conseil et il a invité les Membres à examiner cette demande. Au cours des débats sur ce point, le Conseil a noté qu'Oxfam avait formulé plusieurs recommandations sur le projet d'accord ; toutefois, les documents du Groupe de travail, dont le projet de texte d'un accord, ont une distribution restreinte et les Membres doivent s'assurer qu'ils ne sont pas communiqués à des non membres. On a également fait valoir que le Directeur exécutif tenait le public informé des résultats des réunions de l'OIC, notamment celles du Groupe de travail, au moyen de conférences de presse périodiques. Les Membres exportateurs ont déclaré qu'ils souhaitaient examiner cette question au sein de leur groupe.

6. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que, le consensus ne s'étant pas fait sur cette question, une décision ne pouvait pas être prise à la présente session.

**Point 3 : Voix et pouvoirs**

**Point 3.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2006/07**

7. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 24 mai 2007 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2006/07 figurant dans le document EB-3918/06 Rev. 3.

**Point 3.2 : Pouvoirs**

8. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs présenté par le Secrétaire, qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la référence ICC-97-3.

**Point 4 : Avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café**

9. Le Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord, M. Saint-Cyr Djikalou, a déclaré que, conformément à la décision adoptée par le Conseil en septembre 2006, un Groupe de travail avait été établi chargé d'examiner l'Accord en vigueur, les propositions soumises par les Membres, ou d'autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil en mai 2007 (document ICC-96-9). Le Groupe de travail s'est réuni trois fois : du 22 au 24 janvier, les 19 et 20 mars et les 21, 22 et 24 mai 2007. Le Groupe a articulé ses discussions sur cinq thèmes principaux : objectifs, membres et voix, efficacité des délibérations et prise de décisions, questions structurelles et administratives et domaines de travail nouveaux et élargis. Il a analysé les propositions des Membres et, à l'issue de

discussions préliminaires, il a établi un Groupe de rédaction constitué des Membres ci-après : Brésil, CE, Colombie, Côte d'Ivoire, États-Unis, Président et Vice-président du Groupe de travail et Directeur exécutif. Les résultats des travaux du Groupe figurent dans le document WP-WGFA 3/07 Rev. 3. Les domaines clé examinés comprennent notamment :

- la participation de la CE en tant que Membre et Partie Contractante unique représentant les intérêts de ses États Membres ;
- une décision de supprimer le Comité exécutif et de créer trois comités permanents qui apporteraient leur concours au Conseil : le Comité des finances et de l'administration, le Comité de promotion et de développement des marchés et le Comité des projets. Le Conseil recevrait également les avis de la Conférence mondiale du Café, du Comité consultatif du secteur privé et du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café ;
- une durée de l'Accord de dix ans.

10. Des consultations supplémentaires sont nécessaires dans plusieurs domaines : le Préambule, à propos duquel les Membres ont été invités à envoyer leurs propositions avant le 1 juillet 2007 (une proposition des États-Unis a été distribuée pendant la réunion sous la référence WD-Future 17/07) ; l'Article 2 (Définitions), (en particulier la définition de la majorité répartie des deux tiers) ; l'Article 12 (Sessions du Conseil) ; l'Article 13 (Voix) ; l'Article 30 (Études, recherches et rapports) ; le Chapitre XIV (Dispositions finales) et plusieurs domaines de moindre importance. Le Président a remercié tous les membres du Groupe de travail pour leurs contributions ainsi que le Secrétariat, et a adressé des remerciements particuliers au Groupe de rédaction qui a permis de faire des progrès significatifs.

11. Le Conseil a pris note de ce rapport et a remercié le Président pour les orientations qu'il a fournies et la direction qu'il a assurée. Le Conseil a noté que, bien que des progrès significatifs aient été faits dans la rédaction du texte d'un nouvel accord international sur le café ; le Groupe de travail avait besoin de plus de temps pour conclure ses travaux. Le texte d'un projet de décision visant à proroger le mandat du Groupe de travail figure dans le document WP-Council 152/07. Le Conseil a accepté ce texte a pris la décision ci-après :

“Afin de conclure le processus permettant de déterminer l'avenir de l'Accord international sur le Café, le Conseil international du Café décide de proroger jusqu'au 30 septembre 2007 le mandat du Groupe de travail établi en septembre 2006 (voir le document ICC-96-9). Le Conseil décide en outre de proroger jusqu'au 30 septembre 2007 le mandat du Président et du Vice-président du Groupe. Le Groupe de travail soumettra donc ses recommandations au Conseil à sa 98<sup>e</sup> session du 24 au 28 septembre 2007.”

**Point 5 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café**

**Point 5.1 : Situation actuelle**

12. Le Secrétaire a déclaré qu'au 22 mai 2007, l'Organisation comptait 77 Membres, dont 45 Membres exportateurs et 32 Membres importateurs. La Bulgarie a déposé un instrument d'adhésion le 15 mars 2007. Concernant les pays non membres, le Conseil national péruvien du café, lors du dialogue national sur le café, a proposé au gouvernement une résolution soulignant l'importance d'une adhésion du Pérou à l'Organisation, et le Directeur exécutif a pris contact avec le nouvel ambassadeur du Pérou à Londres pour en discuter. Concernant la Chine, la branche café de l'Association chinoise de commercialisation des fruits a informé l'OIC qu'elle avait été mise en place en avril 2007 et qu'il était prévu de créer une association chinoise du café l'année prochaine ; elle l'a également informé de l'intérêt qu'elle attache à une adhésion future à l'OIC. S'agissant du Canada et de la Russie, aucun changement n'est à signaler.

13. Le Secrétaire a présenté deux projets de Résolutions concernant l'Accord international de 2001 sur le Café : l'un sur la prorogation du délai fixé pour déposer un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion (WP-Council 145/07), et l'autre sur la prorogation du délai fixé pour que la Belgique/Luxembourg, qui applique l'Accord à titre provisoire et a besoin de plus de temps pour parachever les formalités nécessaires, dépose un instrument (WP-Council 146/07).

14. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver le projet de résolution figurant dans le document WP-Council 145/07 et visant à proroger jusqu'au 25 septembre 2007 le délai fixé pour déposer un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, qui est devenu la Résolution numéro 426. Le Conseil a également décidé d'approuver le projet de résolution figurant dans le document WP-Council 146/07 et visant à proroger jusqu'au 25 septembre 2007 le délai fixé pour que la Belgique/Luxembourg, qui applique l'Accord à titre provisoire, dépose un instrument, qui est devenu la Résolution numéro 427. Les deux Résolutions sont jointes aux présentes Décisions.

**Point 5.2 : Adhésion de Timor-Leste**

15. Le Conseil a noté qu'en mai 2006, il avait approuvé un projet de résolution fixant les conditions d'adhésion de Timor-Leste avant le 31 mars 2007. Le Gouvernement de Timor-Leste ayant besoin de plus de temps pour parachever les procédures, un projet de résolution a été préparé pour proroger ce délai au 25 septembre 2007 (document WP-Council 147/07). Le Conseil a décidé d'approuver le projet de résolution qui est devenu la Résolution numéro 428. La Résolution est jointe aux présentes Décisions.

**Point 6 :                    Situation du marché du café**

16. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché (Lettre du Directeur exécutif d'avril 2007). En avril, la moyenne du prix indicatif composé de l'OIC était de 99,30 cents EU la livre par rapport à 100,09 cents EU en mars. Le marché s'est relâché en raison de l'abondance de l'offre, les exportations du Viet Nam augmentant de 84% entre janvier et mars 2007 par rapport à la période correspondante de 2006. Il a noté que les stocks dans les pays exportateurs étaient à des niveaux historiquement bas, les stocks d'ouverture de la campagne 2007/08 du Brésil ayant chuté de près de 23,5%. L'estimation révisée de la campagne 2007/08 du Brésil, qui vient de commencer, s'établit à 32,1 millions de sacs, dont 22,3 millions de sacs d'Arabicas et 9,8 millions de sacs de Robustas (document WP-Board 1032/07). Les autorités du café au Viet Nam ont également communiqué des estimations de production qui s'établissent à 15,5 millions de sacs pour la campagne 2006/07. L'estimation de la production colombienne pour la campagne 2006/07 est d'environ 12 millions de sacs. Sur la base de ces chiffres, le Directeur exécutif a été en mesure de confirmer son estimation de la production pour la campagne 2007/08 à 112 millions de sacs, par rapport à 121 millions en 2006/07. La consommation mondiale devrait augmenter de 1,5% à 1,8% par an, y compris la consommation interne du Brésil. Eu égard à une situation de l'offre caractérisée par le faible niveau des stocks mondiaux, la production enregistrera vraisemblablement un déficit de 6 à 8 millions de sacs par rapport à la consommation. Le Directeur exécutif a souligné la nécessité de poursuivre l'analyse de la structure de l'offre et de la demande mondiales. Les gouvernements disposent de plusieurs mécanismes pour les aider à faire face aux cycles structurels. Les conditions climatiques continuent d'être inquiétantes, le phénomène El Niño étant à l'origine de pluies de plus en plus abondantes et d'une chute des températures dans certaines régions. En Indonésie, par exemple, des rapports font état d'une chute de 60% des exportations de Sumatra en raison des conditions climatiques. Il a réaffirmé l'importance d'une augmentation de la consommation interne qui réduit l'exposition aux fluctuations des monnaies et à la volatilité des prix internationaux. Il continuera de diffuser son rapport mensuel sur le marché du café et a prié les Membres de continuer à fournir des données sur les fondamentaux du marché.

17. Au cours des débats sur ce point, on a souligné l'importance d'une information de qualité. Il a été suggéré qu'il serait utile que les associations nationales du café fournissent des données à l'OIC qui l'aideraient à suivre les tendances. L'intérêt des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour vérifier l'élasticité-prix et les revenus a été souligné.

18. Le Conseil a pris note de ces renseignements ainsi que de la deuxième estimation de la production de la campagne 2007/08 au Brésil et de l'estimation finale de la campagne 2006/07 au Brésil, figurant dans le document WP-Board 1032/07.

**Point 7 : Projets de mise en valeur du café**

**Point 7.1 : Projets approuvés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB)**

19. Le Chef des opérations a informé le Conseil que le Comité exécutif du FCPB avait approuvé deux nouveaux projets en avril 2007 : “Accroissement de la valeur ajoutée à travers l’exploitation du potentiel du café Robusta au Gabon et au Togo”, pour un coût de US\$2 526 694, dont US\$1 782 113 sont financés par un don du FCPB, et pour lequel le CIRAD a été nommé agence d’exécution de projet (AEP). Le deuxième projet est intitulé “Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains”, pour un coût total de US\$1 874 146, dont US\$617 560 sont financés par un don du FCPB. Il sera mis en œuvre par l’*Istituto Agronomico per l’Oltremare* (IAO) du Ministère italien des Affaires étrangères. Le Chef des opérations a également informé le Conseil qu’une coopérative rwandaise participant au projet OIC “Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées” s’est classée deuxième dans la section nationale rwandaise du concours de dégustation “*Taste of Harvest*”. Le concours, parrainé par l’Association des cafés fins de l’Afrique orientale (EAFCA), s’est déroulé dans le cadre de la 4<sup>e</sup> Conférence/Foire africaine des cafés fins qui s’est tenue en Éthiopie en février 2007.

20. Pendant la 97<sup>e</sup> session du Conseil, des accords de projet ont été signés par le Directeur exécutif, le FCPB et les représentants des AEP pour les projets ci-après : “Reconversion des petites plantations de café en unités agricoles familiales autosuffisantes en Équateur” et “Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains”.

21. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-97-1 dans lequel figurent des rapports de situation sur les projets ci-après et il a invité les Membres à faire des observations sur la présentation du document :

- Mise en valeur du marché du café et promotion commerciale en Afrique orientale et australe
- Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose)
- Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans de petites exploitations de café en Inde, au Malawi et au Zimbabwe
- Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées
- Amélioration de la qualité et de la commercialisation du café Robusta par l’utilisation optimale des terroirs de café
- Régénération pilote du secteur du café au Honduras et au Nicaragua

- Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola
- Diversification de la production dans les zones marginales de l'État du Veracruz (Mexique)
- Financement à court et à moyen termes pour les petits caféiculteurs au Kenya

22. Le Conseil a pris note des renseignements fournis sur les projets approuvés par le FCPB et des rapports de situation figurant dans le document ICC-97-1.

**Point 7.2 : Projets soumis à l'approbation du Conseil**

23. Le Président du Comité exécutif a déclaré qu'à ses réunions de janvier et de mai 2007, le Comité avait examiné plusieurs propositions de projets ainsi que les observations et les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP). Il a décidé de recommander au Conseil d'approuver les propositions ci-après pour soumission au FCPB :

- Programme de compétitivité des entreprises du café (document WP-Board 1024/07)
- Réseau du café : renforcement des capacités des petits producteurs en République dominicaine (document WP-Board 1028/07)
- Développement et mise en œuvre d'une technique respectueuse de l'environnement pour l'incinération de la pulpe de café à El Salvador (document WP-Board 1029/07)
- Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale (document WP-Board 1023/07 Add. 1)

24. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver les quatre projets énumérés ci-dessus pour soumission au FCPB aux fins de financement.

25. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait exprimé son soutien et son approbation sans réserve pour une proposition visant à augmenter la consommation interne en Inde, en Indonésie et au Mexique qui avait été approuvée en principe par le Comité de promotion en septembre 2002 (document WP-Board 1031/07). Le Comité s'est inquiété de l'intention de Secrétariat du FCPB de ne pas soumettre le projet au Comité consultatif en juillet 2007. Les Membres ont noté que cette proposition était de la plus haute importance pour le secteur du café car elle permettrait d'augmenter la consommation mondiale, de réduire l'impact de la volatilité des prix sur les producteurs, d'accroître la valeur ajoutée et d'améliorer les conditions de vie. Le Comité a noté que le Directeur exécutif prendrait contact avec le Directeur général du FCPB, par téléphone et par lettre, pour lui faire part de l'opinion du Comité exécutif, et qu'il mettrait tout en œuvre pour que le FCPB transmette la proposition au Comité consultatif le plus rapidement possible. Il a également été suggéré que les Membres veillent à ce que leurs représentants auprès du FCPB soient pleinement informés

de cette question et participent aux discussions du FCPB sur la proposition. Le Conseil a pris note de ce rapport et a confirmé son soutien et son approbation sans réserve pour cet important projet.

**Point 8 :                    Rapport du Président du  
Comité consultatif du secteur privé (CCSP)**

26. Le Président du CCSP, M. Christian Rasch Topke (ANACAFE), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 23 mai 2007. Le CCSP a reçu un rapport sur l'avenir de l'Accord et a remercié le Conseil de prendre en considération sa contribution en soutenant l'inclusion d'une déclaration de mission et en mettant l'accent sur la durabilité, la dynamique des marchés, les statistiques, les projets et la recherche-développement. Le CCSP a considéré que la nouvelle structure proposée conviendrait mieux à l'OIC pour produire des résultats. Le CCSP a également considéré qu'il serait en mesure de faire appel à de nombreux experts scientifiques, comme à l'heure actuelle, et qu'il n'était donc pas nécessaire de modifier l'Article 20 de l'Accord pour ce faire. Le CCSP a continué d'examiner les questions habituelles, notamment la sécurité alimentaire et le Programme d'amélioration de la qualité. M. van der Vossen a fait un exposé sur le Centre de recherche sur la rouille du café et le CCSP a reçu des communications sur le Programme *Positively Coffee* et Les professions de la santé – Programme d'éducation au café (HCP-CEP). Concernant le Programme *Positively Coffee*, des informations sur trois nouveaux sujets sont maintenant disponibles (café et hydratation, le café et ses composants, et café et tension artérielle) ; les ressources de la section Membres du site web *Positively Coffee* sont en cours de développement et les recherches sur les onze sujets déjà traités sont suivies et intégrées dans les dossiers existants. Le Congrès international du café de Bangalore (Inde) en février 2007 a comporté une session sur le Programme *Positively Coffee*. Concernant le HCP-CEP, le CCSP a noté que 2006 était la dernière année de ce programme de trois ans. Les six pays participants (Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Russie) poursuivront un programme sur le café et la santé, deux nouveaux pays (Espagne et Portugal) viendront s'ajouter en 2007 et d'autres encore en 2008. Un rapport complet avec études de cas, résultats, etc. sera disponible sur cédérom à la prochaine réunion et des exemplaires de ce rapport intitulé "*Communicating the current consensus*" seront mis à la disposition de tous les Membres. Enfin, le CCSP a examiné une actualisation des Codes d'usages communs pour la communauté du café ; la question des droits d'importation de l'UE sur le café soluble importé du Brésil et il a noté que les représentants du CCSP pour 2007/08 et 2008/09 proposés par les Membres seraient nommés par le Conseil à sa session de septembre.

27. Le Conseil a pris note de ce rapport qui a été ultérieurement diffusé sous la référence PSCB-102/07. Il a remercié le Président du CCSP et les membres du CCSP pour leur travail et a décidé d'approuver les amendements à la composition du CCSP pour 2006/07 qui figurent dans le document WP-Council 134/05 Rev. 3.



**Point 9 : Rapport du Président du Comité des statistiques**

28. Au nom du Président du Comité des statistiques, le Statisticien a présenté le rapport de la réunion du Comité qui s'est tenue le 23 mai 2007. Le Comité a élu M. Neil Rosser (NKG) au poste de Vice-président pour une durée de deux ans et a noté que M. David Hallam quittait ses fonctions de Président car il a été nommé au poste de Chef des services de politiques commerciales de la FAO. Il a décidé que le poste serait laissé vacant jusqu'à la prochaine réunion en septembre 2007 et a noté que, entre-temps, le Directeur exécutif consulterait les Membres au sujet d'un candidat. Concernant le respect du Règlement sur les statistiques, la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été légèrement inférieure à 83% et supérieure à 98% pour les Membres importateurs. Trois Membres importateurs (Bulgarie, Hongrie et Malte) ne respectent pas les dispositions sur la fourniture de données statistiques et les contacts se poursuivront avec les autorités pertinentes pour veiller à ce qu'ils s'acquittent de leurs obligations. Il a été suggéré à une réunion précédente qu'un manuel de bonnes pratiques devrait être préparé et quatre pays exportateurs (Brésil, Guatemala, Honduras et Inde) y travaillent actuellement. Le manuel servira de base à des ateliers régionaux visant à améliorer les performances des pays en matière de fourniture de données statistiques. L'Organisation a également engagé des discussions avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) sur la possibilité d'une assistance en matière de collecte de statistiques. Concernant les stocks, l'OIC continuera de suivre régulièrement les données affichées sur le site web de la Fédération européenne du café. Concernant le café biologique, les données ne figurent toujours pas dans les rapports mensuels ; l'Organisation devrait continuer à encourager les pays à envoyer des rapports mensuels complets selon le modèle donné dans le Règlement sur les statistiques. Il a été demandé à l'Allemagne, aux États-Unis et à la France de fournir des informations sur le prix de vente au détail du café biologique. L'Allemagne a répondu qu'il n'est pas possible de collecter les données demandées dans ce pays ; les États-Unis fourniront leur réponse en septembre 2007 et aucune réponse n'a encore été fournie par la France. Le Comité a recommandé que l'Organisation axe ses efforts sur l'obtention de ces informations avant de s'occuper du café de commerce équitable, du café durable ou d'autres cafés de marchés à créneaux. Le Comité a noté que l'OIC continuerait de demander aux pays exportateurs de fournir des rapports sur leurs importations de café dans la mesure où les données sur les exportations et réexportations à destination des pays exportateurs sont beaucoup plus élevées que les chiffres figurant dans les rapports sur les importations des pays exportateurs. Les membres du Comité ont été invités à envoyer au Chef des opérations leur avis sur les priorités d'un nouvel accord en matière de statistiques avant le 15 juin pour que l'OIC puisse préparer un document qui sera présenté au Conseil en septembre 2007. Le Comité a noté qu'une démonstration du nouveau système statistique serait faite aux Membres pendant les réunions de septembre 2007 et qu'il passerait en revue les parts de marchés et les coefficients de pondération en septembre 2007 et ferait une recommandation au Conseil. Lorsque le texte d'un nouvel accord sera approuvé, le Comité en sera informé et il passera en revue les facteurs de conversion pour le café torréfié et soluble. Enfin, le Comité a invité les Membres exportateurs à veiller à délivrer des

certificats d'origine pour toutes les expéditions de café, dans la mesure où, d'après les médias, les exportations de certains pays sont nettement supérieures aux chiffres communiqués à l'OIC.

29. Le Conseil a pris note de ce rapport qui a été diffusé ultérieurement sous la référence WP-Statistics 111/07, et a remercié M. David Hallam (FAO) pour sa collaboration et la direction du Comité qu'il a assurée au cours des six dernières années.

**Point 10 : Comité de promotion**

30. Le Président du Comité de promotion a déclaré que le Comité s'était réuni le 24 mai 2007 et avait pris note d'un exposé du représentant de *P&A International Marketing* sur l'inclusion de jalons, de marqueurs et d'une matrice des résultats dans la proposition de création d'un réseau OIC de promotion de la consommation de café. Le Comité a également pris note des discussions du Comité exécutif au sujet d'une proposition visant à élaborer un projet pilote de développement des marchés intérieurs du café en Inde, en Indonésie et au Mexique, et a reçu des informations actualisées sur le Guide séquentiel de promotion de la consommation du café, le Programme *Positively Coffee*, Les professions de la santé – Programme d'éducation au café et les activités de l'Institut scientifique d'information sur le café (ISIC). Enfin, les comptes du Fonds de promotion et du Fonds spécial pour 2005/06 ont été approuvés par les Membres exportateurs. Le Conseil a pris note de ce rapport.

**Point 11 : Coopération avec d'autres organisations**

31. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il avait prononcé un discours devant la conférence internationale "Initiative globale sur les produits de base : Se fonder sur des intérêts partagés", organisée par le FCPB, le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La Conférence s'est tenue à Brasilia (Brésil) du 7 au 11 mai 2007 dans le cadre des travaux préparatoires de CNUCED XII. Le discours du Directeur exécutif a été diffusé sous la référence ED-2011/07 et le communiqué final sera distribué aux Membres en temps opportun. En outre, l'OIC a maintenu d'étroits contacts avec la FAO au sujet de la fourniture d'une assistance technique aux Membres, en collaboration avec le CCI, et avec la Commission du Codex Alimentarius.

32. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que le Directeur exécutif envisage la manière d'intensifier les relations avec la Banque interaméricaine de développement (BID), et qu'il serait utile d'organiser une réunion avec la BID et les pays centraméricains sur ce sujet. On a également fait valoir qu'en matière de sensibilisation et de propositions, les organismes internationaux de produits (OIP) pourraient obtenir de meilleurs résultats à l'occasion des grandes conférences comme celles de la CNUCED. La CE espère se servir de

son étude sur les OIP au cours des discussions à venir et cette étude sera bientôt disponible. Le Directeur exécutif a déclaré que la contribution de l'OIC à la conférence "Initiative globale sur les produits de base" trouverait son expression dans le communiqué final qui comprendrait un paragraphe soulignant l'importance du rôle des OIP, et il a invité la CE à faire part à ses représentants de la nécessité de tenir compte de cet aspect.

33. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

**Point 12 : Politiques nationales en matière de café**

34. Aucun rapport sur les politiques nationales en matière de café n'a été présenté.

**Point 13 : Questions financières et administratives**

**Point 13.1 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2005/06 et rapport du vérificateur**

35. Sur la recommandation du Comité exécutif, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2005/06 et le rapport du vérificateur figurant dans le document EB-3925/07.

**Point 13.2 : Paiement des arriérés**

36. Le Conseil a noté que le Comité des finances et le Comité exécutif ont examiné la question des arriérés de la République démocratique du Congo (R.D. Congo) et de l'Ouganda et qu'eu égard aux efforts déployés par ces pays pour rembourser leurs arriérés, ils avaient décidé de recommander de rétablir leurs droits de vote. Concernant l'Ouganda, il a été recommandé d'approuver le projet de résolution figurant dans le document WP-Council 148/07, sous réserve de tenir des discussions supplémentaires avec l'Ouganda au sujet d'un raccourcissement possible du délai de remboursement. Concernant la R.D. Congo, aucun versement n'a encore été reçu. Eu égard au récent changement de gouvernement et à la nomination de nouveaux responsables à la tête du ministère des finances, il a été recommandé d'approuver le projet de résolution figurant dans le document WP-Council 149/07, sous réserve de revoir la situation en septembre 2007 à la lumière du respect ou non de ladite Résolution entre-temps.

37. Sur la recommandation du Comité exécutif, le Conseil a décidé d'approuver le projet de résolution visant à rétablir les droits de vote de l'Ouganda figurant dans le document WP-Council 148/07, notant que des discussions supplémentaires devraient se tenir avec ce pays au sujet d'un raccourcissement possible du délai de remboursement. Le Conseil a également décidé d'approuver le projet de résolution visant à rétablir les droits de vote de la R.D. Congo figurant dans le document WP-Council 149/07, notant que les progrès faits

seraient passés en revue en septembre 2007. Ces projets de résolutions sont devenus la Résolution 429 et la Résolution 430 respectivement, qui sont reproduites en annexe aux présentes Décisions.

38. Le Conseil a également noté que plus de 25 Membres exportateurs avaient des arriérés de contributions. Cette situation inquiétante pose des problèmes financiers et administratifs à l'OIC. Tous les Membres ont été invités à tout mettre en œuvre pour régler leurs arriérés et veiller à donner à l'OIC l'assise solide qui lui permettra d'entreprendre de nouvelles initiatives.

39. Concernant le Panama, dont les droits de vote ont été rétablis par le Conseil à la suite de son adhésion à l'Accord en juillet 2006, le Conseil a noté que bien qu'aucun versement au titre des arriérés de ce pays ou de sa cotisation pour 2006/07 n'ait été reçu, il avait rejoint l'OIC en septembre 2006. Il déploie des efforts pour rembourser ses arriérés et les versements nécessaires seront bientôt effectués. Le Conseil a décidé de maintenir, pour le moment, les droits de vote du Panama.

**Point 13.3 : Contrat du Directeur exécutif**

40. Le Conseil a noté que le contrat du Directeur exécutif expirera le 30 septembre 2007. La possibilité est prévue du renouvellement de son contrat pour un autre mandat de cinq ans, dont les procédures ont été fixées par le Conseil en septembre 1987 (document ICC-48-19). Le Conseil a exprimé sa satisfaction pour le travail que le Directeur exécutif a entrepris pour faire mieux connaître le café et l'OIC pendant son premier mandat, et a décidé à l'unanimité de proroger son contrat de cinq ans jusqu'au 30 septembre 2012. Le Conseil a également décidé qu'une petite équipe spéciale devrait être créée pour passer en revue les procédures de renouvellement du contrat des directeurs exécutifs futurs.

**Point 14 : Questions diverses**

*Partenariat pour une caféiculture durable*

41. Le Conseil a noté qu'une réunion du Partenariat pour une caféiculture durable s'était tenue le 23 mai 2007 et que le rapport de cette réunion serait diffusé auprès des Membres.

*Équateur*

42. La représentante de l'Équateur a fait une déclaration qui est reproduite en annexe aux présentes Décisions (document ICC-97-2).

**Point 15 : Réunions futures**

43. Le Secrétaire a présenté le document WP-Council 144/07 dans lequel figurent les dates provisoires des réunions en 2007/08 et 2008/09. Bien qu'une décision sur l'avenir de l'Accord de 2001 ne soit pas encore prise, il a été jugé souhaitable de réserver des dates pour les réunions de l'OIC, eu égard à l'emploi de plus en plus fréquent des installations de conférence par des utilisateurs extérieurs. Le nombre exact de jours de réunions en 2008 et en 2009 pourra être revu par le Conseil en septembre 2007 et mai 2008 respectivement.

44. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver les dates provisoires des réunions en 2007/08 et 2008/09 sur la base définie dans le document WP-Council 144/07. Enfin, le Conseil a noté que sa prochaine session se tiendrait au siège de l'Organisation à Londres pendant la semaine du 24 au 28 septembre, le Groupe de travail se réunissant les 24 et 25 septembre 2007.



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC **Résolution 426**

25 mai 2007  
Original : anglais

F

**Conseil international du Café**  
Quatre-vingt-dix-septième session  
24 et 25 mai 2007  
Londres, Angleterre

**Résolution numéro 426**

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
LE 25 MAI 2007

### **Accord international de 2001 sur le Café**

#### **Prorogation du délai nécessaire au dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que l'Article 44 de l'Accord stipule que le Conseil peut accorder des prorogations de délai pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation aux gouvernements signataires de l'Accord de 2001 ;

Que, en vertu du paragraphe 1 de la Résolution numéro 423, le délai prévu pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, ou d'approbation a été prolongé une nouvelle fois jusqu'au 31 mai 2007 ;

Que, aux termes du paragraphe 1 de la Résolution numéro 404, tout pays ayant le droit de signer l'Accord international de 2001 sur le Café peut faire adhésion à cet Accord jusqu'au 31 mai 2002 compris, ou jusqu'à toute date ultérieure fixée par le Conseil, aux mêmes conditions que celles auxquelles il aurait pu ratifier, accepter ou approuver l'Accord, ou s'engager à l'appliquer provisoirement, conformément à ses lois et règlements ;

Que, en vertu des dispositions du paragraphe 2 de la Résolution numéro 423, le délai prévu pour le dépôt des instruments d'adhésion dans les conditions fixées par la Résolution numéro 404 a été une nouvelle fois prorogé jusqu'au 31 mai 2007 ; et

Qu'un certain nombre de gouvernements ont indiqué qu'ils ont besoin d'un délai supplémentaire pour compléter les procédures internes prévues par leurs constitutions afin de leur permettre de déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 31 mai 2007 au 25 septembre 2007 le délai prévu pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2001 sur le Café auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'Article 44 de l'Accord et du paragraphe 1 des Résolutions numéros 410, 412, 414, 418, 421 et 423.
2. De proroger du 31 mai 2007 au 25 septembre 2007 le délai prévu pour le dépôt des instruments d'adhésion à l'Accord conformément aux dispositions de l'Article 46 de l'Accord, du paragraphe 1 de la Résolution numéro 404 et du paragraphe 2 des Résolutions numéros 410, 412, 414, 418, 421 et 423.
3. De demander au Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC Résolution 427

25 mai 2007  
Original : anglais

F

**Conseil international du Café**  
Quatre-vingt-dix-septième session  
24 et 25 mai 2007  
Londres, Angleterre

**Résolution numéro 427**

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
LE 25 MAI 2007

### **Accord international de 2001 sur le Café**

#### **Prorogation du délai pendant lequel la Belgique/Luxembourg qui appliquent l'Accord international de 2001 sur le Café à titre provisoire peuvent déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 2) de l'Article 45 de l'Accord prévoit :

- a) Qu'un gouvernement qui s'engage à appliquer l'Accord provisoirement, conformément à ses lois et règlements, en attendant de déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation est considéré comme provisoirement Partie à cet Accord jusqu'à celle des deux dates qui sera la plus proche : celle du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation ou le 30 juin 2002 inclusivement ; et
- b) Que le Conseil peut accorder une prorogation du délai pendant lequel un gouvernement qui applique provisoirement l'Accord peut déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation ;



Que, aux termes du paragraphe 1 de la Résolution numéro 424, le délai prescrit pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation par les gouvernements qui appliquent provisoirement l'Accord international de 2001 sur le Café a été prorogé jusqu'au 31 mai 2007 ; et

Que la Belgique/Luxembourg, Parties Contractantes qui appliquent l'Accord à titre provisoire, ont indiqué qu'il était possible qu'elles manquent du temps nécessaire pour déposer leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation,

DÉCIDE :

1. De proroger jusqu'au 25 septembre 2007 le délai pendant lequel la Belgique/Luxembourg, qui appliquent provisoirement l'Accord international de 2001 sur le Café, peuvent déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation.
2. De prier le Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC Résolution 428

25 mai 2007  
Original : anglais

F

Conseil international du Café  
Quatre-vingt-dix-septième session  
24 et 25 mai 2007  
Londres, Angleterre

**Résolution numéro 428**

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
LE 25 MAI 2007

### **Accord international de 2001 sur le Café**

#### **Prorogation du délai prévu pour le dépôt d'un instrument d'adhésion par Timor-Leste**

CONSIDÉRANT QUE :

L'Article 46 de l'Accord dispose que le Gouvernement de tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou Membre d'une de ses institutions spécialisées peut adhérer à l'Accord international de 2001 sur le Café aux conditions que fixe le Conseil ;

Aux termes du paragraphe 4 de la Résolution numéro 425, Timor-Leste a jusqu'au 31 mars 2007 au plus tard pour déposer un instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; et

Le Gouvernement de Timor-Leste a indiqué qu'il avait besoin de davantage de temps pour déposer son instrument d'adhésion,

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

1. De proroger jusqu'au 25 septembre 2007 le délai prévu pour le dépôt d'un instrument d'adhésion par Timor-Leste conformément aux dispositions de la Résolution numéro 425.
2. De demander au Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC **Résolution 429**

25 mai 2007  
Original : anglais

F

**Conseil international du Café**  
Quatre-vingt-dix-septième session  
24 et 25 mai 2007  
Londres, Angleterre

**Résolution numéro 429**

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE  
LE 25 MAI 2007

**Dispense accordée à l'Ouganda au sujet  
du règlement de ses arriérés de cotisation  
au budget administratif**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 2) de l'Article 25 de l'Accord international de 2001 sur le Café dispose que tout Membre qui ne s'est pas acquitté intégralement de sa cotisation au budget administratif dans les six mois de son exigibilité perd, jusqu'au moment où il s'en acquitte, ses droits de voter au Conseil et de voter ou de faire voter pour lui au Comité exécutif ;

Que, au 12 janvier 2007, l'Ouganda a des arriérés de cotisation d'un montant de 187 845 livres sterling pour l'exercice 2005/06 et les exercices antérieurs ;

Que l'Ouganda a présenté une proposition de règlement de ses arriérés de cotisation qui figure dans le document WP-Finance 41/07 (ci-joint) ; et

Que compte tenu de l'engagement de l'Ouganda de payer les arriérés conformément à la formule de règlement par fractions énoncée dans le document WP-Finance 41/07, il est jugé approprié de rétablir ses droits de vote,

DÉCIDE :

1. De permettre à l'Ouganda de régler ses arriérés de cotisation au budget administratif pour l'exercice 2005/06 et les exercices antérieurs en 12 fractions trimestrielles de 17 117 livres sterling chacune, payables entre octobre 2006 et septembre 2009.
2. De permettre à l'Ouganda de régler ses cotisations aux budgets administratifs pour les exercices 2006/07, 2007/08 et 2008/09 en fractions mensuelles entre septembre 2006 et le 30 septembre 2009.
3. De rétablir, avec effet immédiat, les droits de vote de l'Ouganda tant que le calendrier de paiements susmentionné est respecté.
4. Que la présente Résolution ne constituera pas un précédent au sujet de la dispense des obligations relatives aux cotisations aux termes de l'Article 25 de l'Accord de 2001.
5. De prier le Directeur exécutif de tenir le Comité exécutif au courant du respect par l'Ouganda des dispositions du paragraphe 1 de la présente Résolution.



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP Finance 41/07

12 janvier 2007  
Original : anglais

F

Contributions

Comité des finances  
8<sup>e</sup> réunion  
25 janvier 2007  
Londres, Angleterre

**Ouganda**

**Paiement des arriérés de contributions  
au budget administratif**

DISTRIBUTION RESTREINTE

## Contexte

1. Comme l'indique le document sur la situation des arriérés de contributions ayant une incidence sur les droits de vote (document EB-3895/05 Rev. 7), l'Ouganda présente des arriérés de contributions au titre de 2005/06 et d'exercices antérieurs qui s'élevaient à £187 845 le 12 janvier 2007. Sa cotisation pour l'exercice en cours, 2006/07, s'élève à £37 950, portant ainsi le total de sa dette à £225 795.

2. L'Ouganda a informé le Directeur exécutif que, ces dernières années, des problèmes de paiement des cotisations se sont posés en raison de contraintes budgétaires.

3. Le 21 septembre 2006, l'Ouganda a présenté une demande de paiement de ses arriérés par tranches trimestrielles sur une période de trois ans, dont on trouvera copie ci-après. La première tranche de £8 558,50 de l'échéancier ci-joint a été reçue le 22 septembre 2006 et cinq autres versements de £3 000 chacun ont été reçus jusqu'au 12 janvier 2007 au titre de la cotisation pour 2006/07. Toutefois et conformément aux pratiques habituelles de l'OIC, ces derniers versements ont été portés au crédit des arriérés les plus anciens de l'Ouganda.

## Mesures à prendre

Le Comité est invité à examiner si la proposition de l'Ouganda est acceptable pour apurer les arriérés de ce pays, et à faire une recommandation au Comité exécutif au sujet des droits de vote de l'Ouganda, eu égard aux efforts engagés par ce pays pour apurer ses arriérés.

**OFFICE OUGANDAIS DE MISE EN VALEUR DU CAFÉ**  
**Cabinet du Directeur général**

21 septembre 2006

Le Directeur exécutif  
Organisation internationale du Café  
22 Berners Street  
Londres

**Objet : Échéancier de paiement des arriérés de contributions**

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer aux arriérés de contributions de l'Ouganda au budget administratif.

Comme vous le savez, nos versements mensuels ont été insuffisants pour régler la totalité de nos obligations en cours et de nos arriérés de contributions.

Nous tenons à souligner que pendant l'exercice 2005/06 nous avons procédé par tranches au paiement intégral de l'équivalent de notre contribution de £38 006 au budget de 2005/06, avec l'objectif de mettre un terme à l'accumulation de notre dette.

À compter de septembre 2006 (voir l'échéancier ci-joint), nous avons pris des mesures pour procéder à des versements supplémentaires de £8 558,50 aux dates de valeur indiquées ou avant celles-ci. Selon l'échéancier, tous les trimestres un total de £17 117 sera versé en deux tranches égales jusqu'en septembre 2009, c'est-à-dire pendant trois ans.

Notre contribution au budget administratif pour 2006/07 sera réglée par versements mensuels, en parallèle à l'échéancier applicable aux arriérés.

Ce plan tient compte de la nature de nos recettes qui sont réalisables sur une base mensuelle.

Nous avons aujourd'hui donné instruction à notre banque de créditer votre compte de la somme de £10 564, soit :

- i) £2 006 au titre du solde de notre versement prévu de £38 006 pour 2005/06 ; et
- ii) £8 558,50 au titre de la tranche initiale du plan de paiement des arriérés ci-joint.

Veuillez recevoir, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

(signé)            Henry Ngabirano  
                          Directeur général

c.c. S.E. Le Haut Commissaire de l'Ouganda auprès du Royaume-Uni

**UGANDA COFFEE DEVELOPMENT AUTHORITY- PAYMENT PLAN OF  
INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION ARREARS (GBP 205,403.84)**

| Date   | Particulars                    | Value Date | Amount    | Balance            |
|--------|--------------------------------|------------|-----------|--------------------|
|        | <b>Arrears as 30 Sept 2006</b> |            |           | <b>£205,403.84</b> |
| Oct-06 |                                |            |           | £205,403.84        |
| Nov-06 | 1st Quarter 2006/07            | 22-Sep-06  | £8,558.50 | £196,845.34        |
| Dec-06 |                                | 30-Dec-06  | £8,558.50 | £188,286.84        |
| Jan-07 |                                |            |           | £188,286.84        |
| Feb-07 | 2nd Quarter 2006/07            | 15-Feb-07  | £8,558.50 | £179,728.34        |
| Mar-07 |                                | 30-Mar-07  | £8,558.50 | £171,169.84        |
| Apr-07 |                                |            |           | £171,169.84        |
| May-07 | 3rd Quarter 2006/07            | 15-May-07  | £8,558.50 | £162,611.34        |
| Jun-07 |                                | 30-Jun-07  | £8,558.50 | £154,052.84        |
| Jul-07 |                                |            |           | £154,052.84        |
| Aug-07 | 4th Quarter 2006/07            | 15-Aug-07  | £8,558.50 | £145,494.34        |
| Sep-07 |                                | 30-Sep-07  | £8,558.50 | £136,935.84        |
| Oct-07 |                                |            |           | £136,935.84        |
| Nov-07 | 1st Quarter 2007/08            | 15-Nov-07  | £8,558.50 | £128,377.34        |
| Dec-07 |                                | 30-Dec-07  | £8,558.50 | £119,818.84        |
| Jan-08 |                                |            |           | £119,818.84        |
| Feb-08 | 2nd Quarter 2007/08            | 15-Feb-08  | £8,558.50 | £111,260.34        |
| Mar-08 |                                | 30-Mar-08  | £8,558.50 | £102,701.84        |
| Apr-08 |                                |            |           | £102,701.84        |
| May-08 | 3rd Quarter 2007/08            | 15-May-08  | £8,558.50 | £94,143.34         |
| Jun-08 |                                | 30-Jun-08  | £8,558.50 | £85,584.84         |
| Jul-08 |                                |            |           | £85,584.84         |
| Aug-08 | 4th Quarter 2007/08            | 15-Aug-08  | £8,558.50 | £77,026.34         |
| Sep-08 |                                | 30-Sep-08  | £8,558.50 | £68,467.84         |
| Oct-08 |                                |            |           | £68,467.84         |
| Nov-08 | 1st Quarter 2008/09            | 15-Nov-08  | £8,558.50 | £59,909.34         |
| Dec-08 |                                | 30-Dec-08  | £8,558.50 | £51,350.84         |
| Jan-09 |                                |            |           | £51,350.84         |
| Feb-09 | 2nd Quarter 2008/09            | 15-Feb-09  | £8,558.50 | £42,792.34         |
| Mar-09 |                                | 30-Mar-09  | £8,558.50 | £34,233.84         |
| Apr-09 |                                |            |           | £34,233.84         |
| May-09 | 3rd Quarter 2008/09            | 15-May-09  | £8,558.50 | £25,675.34         |
| Jun-09 |                                | 30-Jun-09  | £8,558.50 | £17,116.84         |
| Jul-09 |                                |            |           | £17,116.84         |
| Aug-09 | 4th Quarter 2008/09            | 15-Aug-09  | £8,558.50 | £8,558.34          |
| Sep-09 |                                | 30-Sep-09  | £8,558.50 | -£0.16             |

**Note**

1. The payment plan above targets to pay the arrears in 3 years.
2. The administrative budget for subsequent years shall be paid along side the above payment plan of arrears.



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC 97-2

25 mai 2007  
Original : espagnol

F

Conseil international du Café  
Quatre-vingt-dix-septième session  
24 et 25 mai 2007  
Londres, Angleterre

**Déclaration de la déléguée de l'Équateur  
à la 97<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café**

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à prendre la parole sur un sujet très important. L'Équateur participe à l'Organisation internationale du Café et espère continuer à le faire, selon la ferme conviction que le système international repose sur les relations entre États. Par conséquent et fidèle à sa tradition historique de défense, promotion et renforcement des normes et principes du droit international, la politique internationale de l'Équateur compte parmi ses objectifs prioritaires l'approfondissement des mécanismes démocratiques des organisations multilatérales.

Par conséquent, l'Équateur tient à ce qu'il soit pris acte qu'il considère que l'Organisation internationale du Café est une organisation intergouvernementale reposant sur les normes et principes du droit international et que, par conséquent, il convient d'y préserver les normes relatives à l'égalité de droit entre États, la non-discrimination entre États et le principe inaliénable d'une voix par pays.

Ma délégation rejette donc expressément toute thèse, déclaration ou intention visant à établir au sein de l'OIC des mécanismes, des politiques ou des procédures contraires à l'ordre juridique international. En outre, la délégation équatorienne demande que la présente déclaration soit consignée dans le rapport de la présente session du Conseil.